

Une unité de méthanisation au cœur et au service de l'exploitation agricole

Ce projet, mis en service en juin 2025, est porté par quatre dirigeants d'une exploitation agricole qui ont allié leurs forces et leurs expériences pour construire une unité de méthanisation adaptée à leur véritable quotidien : le travail à la ferme. Cette unité respecte le mode de fonctionnement de l'exploitation, qui continue à suivre un système d'élevage traditionnel basé sur le pâturage. Le site valorise 10 900 tonnes de matières par an, dont 64 % d'effluents d'élevage et 36 % de cultures dont 30 % de CIVE (Culture intermédiaire à vocation énergétique). Entièrement autonome pour sa production de biométhane, elle génère 6,7 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 1 675 logements neufs chauffés au gaz.

Quelles étaient vos premières réflexions avant de vous lancer dans ce projet ?

Sylvain Guilbaud : Notre réflexion initiale portait sur la valorisation des effluents d'élevage, des excédents de fourrages (herbe, fanes de maïs) non adaptés à l'alimentation des vaches, et sur l'usage de parcelles à faible potentiel, humides l'hiver, sèches l'été et non pâturables. Après une première tentative collective avec Coop d'Herbauges, le projet de méthanisation n'ayant pas abouti, nous avons décidé de construire une unité qui nous ressemble, adaptée à notre quotidien d'agriculteurs.

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous lancer dans la méthanisation ?

Notre motivation principale était de trouver une solution de valorisation de nos effluents d'élevage, des excédents de fourrages et des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE*) tout en intégrant cette démarche de manière cohérente dans notre système d'exploitation, afin de le rendre plus vertueux et de gagner en autonomie.

Quels sont les bénéfices que vous en retirez pour votre exploitation ?

Aujourd'hui, l'unité de méthanisation est pleinement intégrée à notre exploitation. Elle utilise les excédents de fourrages et les déchets de cultures, mélangés aux déjections animales, pour produire un digestat de qualité (résidu qui sort du digesteur à l'issue du processus de méthanisation). Ce digestat couvre tous nos besoins en fertilisation, ce qui nous permet de réduire considérablement l'usage d'engrais chimiques. La production de gaz renouvelable nous apporte également un revenu complémentaire, tout en nous permettant de contribuer, à notre niveau, à la transition énergétique du territoire.

Quelles recommandations donneriez-vous à une personne souhaitant mettre en œuvre un projet similaire au vôtre ?

La construction d'unité de méthanisation est un projet industriel, il faut donc le concevoir en tant que tel. Il faut se faire accompagner par des entreprises spécialisées en la matière et qui ont de l'expérience métier.

C'est aussi une aventure humaine : en échangeant en amont avec les voisins, nous avons fait évoluer le projet et choisi d'implanter l'unité de méthanisation loin des habitations.

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement dans cette démarche ?

Durant toute la durée du projet, nous avons eu à faire à plusieurs entreprises en fonction des thématiques abordées. Nous avons souvent été amenés à faire des choix sur différents interlocuteurs. Ça n'a pas été facile, mais il faut savoir faire

confiance et sélectionner la personne qui est le plus apte pour mener à bien le projet. Je considère les porteurs de projets comme des sélectionneurs d'équipe qui doivent recruter des talents pour attendre un but. Le moins cher n'est pas toujours le meilleur !

* Une CIVE, c'est une culture qu'on sème entre deux cultures principales, dans les périodes où les parcelles seraient autrement laissées à nu. Elle protège le sol pendant l'interculture, tout en nous permettant de produire de la matière utilisable pour la méthanisation. C'est une façon de valoriser nos terres, même celles qui ne sont pas forcément les plus productives.



Témoignage de Sylvain Guilbaud, l'un des associés de la SAS Carioles et agriculteur au GAEC des Cariolets, spécialisé dans l'élevage de vaches laitières



Posez vos questions à nos experts en injection de biométhane, à l'adresse agence-conseil-biomethane@grdf.fr

